

ROCHE autrement

*Bulletin d'information
de la municipalité de Roche-lez-Beaupré*

MARS 2010

Bonne retraite Colette... Bienvenue Julie...

*Après 13 ans passés au sein du secrétariat de Mairie, Colette BOLE
a fait valoir ses droits à la retraite.*

*Elle avait en charge la comptabilité de fonctionnement et la gestion des
recettes. Chacun a pu apprécier sa rigueur et sa discrétion.*



*L'ensemble de ses collègues et les élus municipaux
lui ont exprimé des remerciements et accueilli Julie HUDELOT,
en poste depuis le 1^{er} janvier 2010.*

SOMMAIRE



La vie communale.....	3
Au fil du mois.....	8
Etat-Civil.....	10
Infos diverses.....	11
La vie associative.....	12
L'agenda du mois	16



Visitez le site web de la municipalité
www.roke-lez-beaupré.fr

Directeur de la publication : Stéphane COURBET
Conception et rédaction : Agnès BEDEAUX - Jacqueline COUTIN
Claude BOUCHARD - Philippe COUTIN - Hubert GARCIA
Joël JOSSO - Philippe VALLET
Impression ESTIMPRIM - Roche-lez-Beaupré

ELECTIONS REGIONALES

Les élections régionales se dérouleront les
14 et 21 mars 2010 prochains.

Le bureau de vote (mairie) sera ouvert de
8 h. à 18 h.

Pour voter, se munir de sa **carte d'électeur**
et d'une **pièce d'identité**.

RUMEURS SPORTIVES

Vu tous les bruits qui circulent concernant le SIVU, nous tenons à rassurer les Rochois : les projets concernant une salle multi-activités sont toujours d'actualité.

Il est vrai que le projet de gymnase a été ajourné pour des raisons financières mais la nouvelle équipe du SIVU a revu son projet à la baisse et réfléchi sur les nécessités et possibilités des deux communes.

Les études ont redémarré depuis déjà 6 mois, le maître d'oeuvre est l'architecte Philippe DONZE ; ce dernier a établi un plan d'une salle multi-activités en fonction des besoins des associations qui l'utiliseront.

Cette salle se situera sur les terrains appartenant au SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de Roche-Novillars, près des stades de foot. Les travaux démarreront courant de cette année.

Nous vous tiendrons informés de la suite du projet.

Le Conseil Général du Doubs a choisi la commune de Roche-lez-Beaupré, pour offrir à la bibliothèque municipale 300 CD qui seront renouvelés tous les 6 mois.

Une formation gratuite sera dispensée pour certains bibliothécaires pour connaître parfaitement ce nouveau service.

CENTRE DE LOISIRS

Le Centre de Loisirs propose pour les **VACANCES DE PRINTEMPS** à Roche-lez-Beaupré, du

mardi 6 au vendredi 9 avril

et du

lundi 12 au vendredi 16 avril.

MELI MELO : *Stage multi-activités 3/11 ans.*

En tant que lieu de loisirs, cet accueil propose des activités originales qui se démarquent dans le contenu et les démarches différentes que l'enfant peut rencontrer

chez lui, à l'école ou dans d'autres structures.

SUIVEZ LA FLECHE : *Stage tir à l'arc pour les 8/11 ans, du mardi 6 au vendredi 9 avril - Lieu gymnase Lumière.*

Ce stage propose de faire découvrir l'activité tir à l'arc, tous les matins de la semaine. Les séances du tir à l'arc auront lieu dans le gymnase ou en extérieur. Ainsi deux types de tirs pourront être envisagés : tir terrain et tir ciblé. Au rythme de chacun, les enfants découvriront une pratique ludique qui peut éveiller le goût de l'effort.

SEVE QUI PEUT : *Stage jardinage du lundi 12 au vendredi 16 avril.*

Ce stage propose d'initier ou de se perfectionner aux joies du jardinage. Deux animateurs qualifiés organiseront en début de semaine une sortie aux Jardins de Cocagne de Chalezeule pour sensibiliser les enfants aux différentes techniques du jardinage et à la culture biologique. Ensuite nos jardiniers retrouveront la joie de bêcher, bouturer, arroser.

CONSEIL MUNICIPAL du 25/01

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2008 :

Monsieur le Maire rappelle que le

Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Sa présentation à l'assemblée délibérante doit faire l'objet d'une délibération.

La Direction Départementale des Territoires du Doubs, assistant-conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport sur le prix et la qualité du service relatif à l'exercice 2008.

DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Choix du délégataire et approbation du contrat d'affermage :

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service public de l'assainissement collectif de la commune et expose les motifs qui l'ont amené à choisir, au vu de la commission et après négociation, l'offre de l'entreprise VEOLIA EAU.

Il présente le projet de contrat d'affermage.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, en conséquence, de confier l'affermage du service assainissement collectif à la société VEOLIA EAU.

Après négociations, une baisse de 12 % a été obtenue sur la part due au fermier.

VENTE DE TERRAIN : délaissé dans la cour de la cantine :

Le mur appartenant à la commune séparant la cour de la cantine scolaire de la propriété de Monsieur MARCHETTO Jean-Louis est en très mauvais état, une partie est effondrée.

Un ancien four démoli, forme un appendice d'une surface de 7,23 m², dans la propriété de Monsieur Marchetto.

Il semble opportun de remplacer le mur par une clôture neuve et de supprimer l'appendice. Le propriétaire riverain accepte de racheter la parcelle ainsi délaissée.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

► *de céder à Monsieur Marchetto Jean-Louis la parcelle N° AD 225 P d'environ 7,23 m² ;*

► *de fixer le prix à 45 euros le m² (52 euros pour frais divers sont ajoutés) ;*

► *que les frais de géomètre sont à la charge de l'acquéreur ;*

► *de mandater le Maire pour signer l'acte en la forme administrative et Monsieur Krieger, adjoint, pour signer au nom de la commune.*

VENTE DE TERRAIN : délaissé de l'Espace Industriel de Beaupré :

Le Maire expose que la parcelle AH N° 7 P dans l'Espace Industriel de Beaupré, constituant un espace destiné à être aménagé en espace vert, mais à ce jour, est un délaissé de la voirie.

Le riverain de la parcelle, la Société Enett, souhaite acquérir la parcelle d'environ 108 m². L'exposé entendu après en avoir délibéré, le conseil décide :

- ▶ de déclasser la parcelle AH N° 7 P de 108 m² si celle-ci a été incorporée dans le domaine public avec la voirie.
- ▶ de vendre à la Société Enett la parcelle AH N° 7 P de 108 m².
- ▶ de fixer le prix à 16 euros le m².
- ▶ que les frais d'actes sont à la charge de l'acquéreur.
- ▶ de mandater le Maire pour signer l'acte et tout document afférent.

ACHAT DE TERRAIN ZA SUD "Les Prés Chalots" :

Le Maire rappelle que les travaux de lotissement de la ZA SUD 2^{ème} tranche sont à l'étude et devraient voir leur réalisation au cours du 1^{er} trimestre 2010. La plupart des parcelles sont la propriété de la commune, à l'exception des parcelles :

AI N° 1 de 2 ha 09 a 92 ca (dont 26 ares inondables) - AI N° 2 de 34 a 95 ca - AI N° 3 de 43 a 14 ca - AI N° 4 de 16 a 55 ca.

VU : le Code de l'Urbanisme article L332-6-1, L332-11-1 et L333-11-2

VU : la délibération du 27/06/2008 instituant le principe de la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) sur le territoire de la commune

VU : l'évaluation des services des Domaines pour ces parcelles à 3 euros/m²

DÉCIDE :

- ▶ de réaliser les travaux de viabilisation 2^{ème} tranche ;
- ▶ d'acquérir les parcelles ci-dessus au prix fixé par les Domaines soit 3

euros/m² (hors indemnités) pour les propriétaires qui le souhaitent ;

- ▶ de mandater le Maire pour signer les actes d'acquisition ;
- ▶ de signer avec les propriétaires fonciers qui ne souhaitent pas céder leur terrain, une convention pour verser la PVR (12,55 euros) avant la délivrance des autorisations de construire.
- ▶ de mandater le Maire pour signer les conventions correspondantes.

SYTTEAU : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARCELLE AK 5 :

Le Maire expose que les projets d'assainissement de la Vallée du Doubs portés par le SYTTEAU comprennent la réalisation de divers postes de refoulement. Il est envisagé pour la station d'épuration de la commune de Roche (parcelle AK N° 5), qu'elle en devienne un.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité

- **d'accepter** la mise à disposition de la parcelle AK N° 5 pour l'implantation d'un poste de refoulement.

- **de mandater** le Maire pour signer la convention correspondante.

ACCESSIBILITÉ DES BATIMENTS COMMUNAUX :

Après en avoir délibéré, le conseil décide :

- **d'approuver** les termes de la convention de partenariat avec le Grand Besançon pour la réalisation d'une étude de diagnostic d'accessibilité de voirie et des établissements recevant du public, d'un plan de mise en accessibilité avec estimation du

coût de la mise aux normes ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention

- **d'engager** la commune de ROCHE-LEZ-BEAUPRÉ à apporter son cofinancement à la réalisation de ces travaux d'études, sur la base prévisionnelle de 1,14 euro par habitant et d'un maximum de 1,32 euro/habitant, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

CONVENTION REMBOURSEMENT TRAVAUX RUE D'ARCIER :

Le Maire rappelle que la commune a entrepris des travaux de voirie rue d'Arcier avec réfection des trottoirs et élargissement de la chaussée. Le mur de la propriété du 5, rue d'Arcier est frappé d'alignement. Le propriétaire ne souhaite pas voir reconstruire le mur, il préfère que soit goudronné l'accès à sa propriété.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le conseil

► **accepte** cette proposition ;

► **mandate** le Maire pour signer une convention. La part restant à la charge de Monsieur MOREL est de l'ordre de 350 euros.

CONVENTION FOURRIÈRE SPA :

Le Maire rappelle que pour répondre aux impératifs de la loi en matière d'animaux errants (C.G.C.T.) il convient de signer avec le refuge de la SPA, une convention d'accueil des animaux capturés.

L'exposé entendu, après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accepter la convention.

Il mandate le Maire pour signer la convention correspondante.

AVIS D'INFORMATION

La commune de Roche-lez-Beaupré, par délibération du 25 janvier 2010, a délégué par affermage la gestion de son service public d'assainissement collectif à la société VEOLIA EAU, pour une durée de 10 ans.

TRAVAUX

La réfection du mur de cimetière est en cours, les travaux sont suspendus pendant les intempéries.

OBJETS TROUVÉS

Une clé de voiture Hyundai a été trouvée 59, rue des Aubépines et ramenée à la Mairie.

AU FIL DE L'EAU...

Certains se sont émus en constatant que leurs factures d'eau avaient fortement augmenté en 2009.

Par suite de l'adhésion de la commune au projet du grand collecteur de la vallée du Doubs, un article publié dans *"Roche Autrement"* de février 2009 faisait état de cette augmentation, rendue inéluctable du fait de l'obsolescence de la station d'épuration.

Il était précisé que la hausse de la redevance d'assainissement se décomposait ainsi :

- **1 euro pour le transport et le traitement des eaux usées ;**
- **0,35 euro de participation aux études déjà engagées,** le SYTTEAU ayant accepté que la Commune répartisse les coûts d'études sur trois ans.

Rappelons que l'adhésion au grand collecteur reviendra globalement moins cher que la construction d'une nouvelle station, sans compter les contraintes de mise en conformité, chaque fois que la réglementation en ce domaine évolue. En effet, le Conseil Général subventionne les projets intercommunaux au détriment des projets communaux individuels.

Rappelons aussi qu'un compteur sera installé à la sortie du territoire communal sur ce collecteur pour mesurer les volumes d'eau qui aboutiront à la station de Port-Douvot. Il est donc impératif de limiter les eaux parasites (eaux

pluviales) parce que ces eaux supplémentaires seront facturées au prorata des volumes consommés par chaque particulier.

Dans les années antérieures, peu de travaux ont été réalisés pour mettre en séparatif (eaux usées, eaux pluviales) des réseaux qui demeurent unitaires (eaux usées + eaux pluviales)... Cela sera fait en 2010 pour la rue de la Source. Par conséquent, ceux qui sont encore en réseau unitaire sont instamment invités, dans un premier temps, à récupérer leurs eaux de pluie pour les épandre sur leurs terrains et/ou s'en servir pour l'arrosage des jardins.

Dans le nouveau contrat passé avec Véolia, chaque année 10 % des branchements des particuliers seront vérifiés et 20 % des tuyaux seront curés.

CULTE EN MARS

**Samedi 6 mars,
messe à Thise, à 18 h.
Dimanche 7 mars,**

**messe à Vaire-Arcier,
à 10 h. 30**

**Samedi 13 mars,
messe à Thise, à 18 h.**

**Dimanche 14 mars,
messe à Chalèze,
à 10 h. 30**

**Dimanche 21 mars,
messe à Thise, à 10 h. 30**

**Samedi 27 mars,
messe à Thise, à 18 h.**

**Dimanche 28 mars,
messe à Thise à 10 h. 30**

RECTIFICATION

Il convient de noter, sur l'agenda municipal 2010, les précisions suivantes :

Guy PROST - Kinésithérapeute
1, rue d'Arcier
Tél. 03.81.57.01.57

Ostéopathe
1, rue d'Arcier
Tél. 03.81.52.47.02

Fabienne SAINT-HILLIER
Kinésithérapeute
1, rue d'Arcier
Tél. 03.81.57.01.57

NOUVEAU SPECTACLE ROCHE

Venez danser rock, twist,
slow, madison à l'occasion
du

SPECTACLE DES ANNÉES 60

qui sera animé par les 6
musiciens et la chanteuse
du groupe **"The New Jewels"**.

Durant cette prestation de
deux heures, vous pourrez
réentendre, notamment, des
chansons de Johnny
Halliday, Françoise Hardy,
Dick Rivers, Salvatore
Adamo, Sylvie Vartan, Elvis
Presley, Eddie Mitchell, Ray
Charles, des Chats
Sauvages, des Shadows et
de Los Muchacambos.

Cet après-midi récréatif,
organisé par le Comité des
Fêtes de Roche, durant
lequel vous retrouverez ou
découvrirez les succès des
sixties, aura lieu le

**Dimanche
21 mars 2010,
à 16 h.,
salle Lumière,
rue des Ecoles**

Entrée : 8 euros
(gratuit pour les enfants
jusqu'à 16 ans)

ETAT CIVIL



Naissances

Salma TABIB,
le 29 janvier 2010

Gabriel COHEN-BACRI,
le 14 février 2010



Décès

Alain DEJOUY,
le 9 février 2010

LE COMPOSTAGE

La redevance incitative arrive, apprenons à réduire nos déchets. COMPOSTONS !

Fabriquez votre engrais naturel à partir de vos restes de cuisine et résidus de jardin.

Vous ne compostez pas encore ?

Alors commander votre composteur en bois, 2 modèles au choix : petit modèle (300 l.) ou grand modèle (600 l.)

Prix mini unique : 15 euros le composteur.

Livré avec un bio-seau de 10 litres pour collecter vos restes de cuisine et un guide pratique de compostage.



Que mettre dans son composteur ?

Les épluchures, les fruits et légumes, le marc de café, le thé avec filtre, les feuilles mortes, le gazon en fines couches, les tailles de haies coupées en petits morceaux, les fleurs fanées...

Le SYBERT propose des animations toute l'année et, en partenariat avec le Musée des Maisons Comtoises de Nancray, des formations sur le compostage. Pour tous renseignements :

SYBERT

La City - 4, rue Gabriel Plançon

25043 Besançon Cedex

Tél. 03.81.21.15.60

secretariat.sybert@grandbesancon.fr

BIBLIOTHEQUE

Au cours du mois de mars 2010 (lundi et mercredi de 16 h. 30 à 18 h. 30 et samedi de 11 h. à 12 h.), la Bibliothèque vous propose les vanneries (hotte, jarre, lampe, femme africaine...) ainsi que les figurines en branches de **Philippe Guy**.

Atelier Ecriture Enfants : mardi 2 et 16 mars 2010, de 16 h. 45 à 18 h.

Atelier Ados "Plus belle la lecture" : Deux mercredis par mois de 18 h. 30 à 20 h. (contacter **Céline Pierrard** au 06.84.00.68.65).

Apéritif-lecture : vendredi 19 mars 2010, de 18 h. à 19 h., **Jeanne Courvoisier** présentera "Ce que je sais de Vera Candida" de Véronique Ovaldé, Prix Renaudot des lycéens.

Atelier Ecriture Adultes : mardi 23 mars 2010, de 17 h. à 19 h.

NOUVEAUTES : Depuis février 2010, 300 CD musicaux sont à votre disposition, il y en a pour tous les goûts (musique classique, fonctionnelle, du monde, pour enfants, jazz, rap, chansons françaises...). Vous pouvez prendre 6 CD en plus des livres.

.....
● Comme chaque année, en novembre, la ●
● Bibliothèque a recueilli dans le cadre des ●
● "Petites Fugues" organisées par le Centre ●
.....

Régional du Livre de Franche-Comté un auteur.

Cette année, nous avons eu le plaisir de recevoir le mercredi 18 novembre 2009, Monsieur Nicolas Couchepin, écrivain suisse, traducteur et animateur d'ateliers écriture, qui a écrit trois romans :

"Grefferie", en 1996, qui a obtenu le prix Hermann Ganz, le prix de la Bibliothèque pour Tous et le prix Bachelin, sans oublier sa nomination au Festival du premier roman de Chambéry en 1997.

"Le Sel", en 2000, qui a reçu le prix des auditeurs en 2001.

"La Théorie du Papillon", en 2008.

Après avoir questionné l'auteur sur le choix des titres, des thèmes, donné son avis, ses préférences sur les ouvrages, le public a écouté Monsieur Couchepin lire un extrait de sa dernière oeuvre. Dans l'auditoire, des lec-

trices ont lu des passages qu'elles avaient particulièrement appréciés. Après deux heures de discussions passionnantes et une collation, Nicolas Couchepin et le Président du Centre Régional du Livre, qui l'avait accompagné, ont quitté Roche pour continuer leur tournée dans d'autres bibliothèques.

Qi Gong

"Nulle pierre ne peut être polie sans friction, nul homme ne peut parfaire son expérience sans épreuve".

Confucius

Pourquoi ne pas profiter du printemps, l'éveil d'un nouveau cycle de la nature, pour découvrir le Qi Gong. C'est un art de vivre ancestral, une branche de médecine traditionnelle chinoise qui utilise le mouvement, la respiration et la concentration pour atteindre l'harmonie du corps et de l'esprit.

Un premier cours est offert. Il reste des places disponi-

bles le mercredi matin 8 h.
et le samedi matin 9 h.
(Exceptionnellement ce mois
ci, il y aura 2 cours en soi-
rée).

Rappel aux licenciés : les
cours de Qi Gong des same-
dis 27 mars et 3 avril sont
différés aux

**mercredi 24 mars
et 31 mars , à 20 h.,**
salle Jouffroy d'Abbans, 1^{er}
étage.

Merci de votre compréhen-
sion.

Association Clic Energie
03.81.55.53.60

E. R. N.

**Dimanche 14 mars 2010,
15 heures,**

***L'ERN reçoit
Vesoul Haute-Saône 3***

**LOISIRS CLUB
ROCHOIS**

L'Assemblée Générale 2010
qui s'est tenue dans la salle
Lumière, le 28 janvier a
démontré, s'il en était

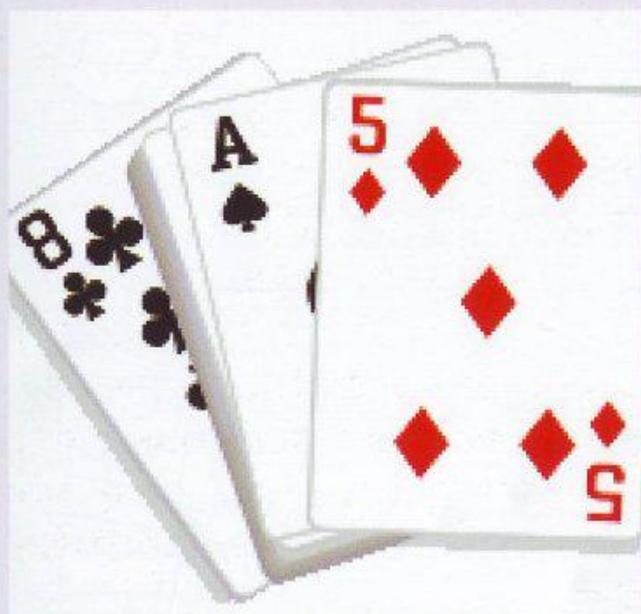
besoin, que le Loisirs Club
Rochois créé en 1996 pour-
suit sans faillir sa marche en



avant. Devant une assistance
très nombreuse, Liliane
PICHON a fait le bilan de l'an-
née écoulée. Grâce aux nou-
velles adhésions, le club vient
de passer la cap des 200
adhérants. La Présidente n'a
pas manqué d'associer à
cette réussite tous ceux qui,
au fil des années, ont oeuvré
pour que ce club se dévelop-
pe et prospère ainsi que ceux
et celles qui ont pris la relève
pour assurer sa bonne mar-
che.

Monsieur BETOUILLE, nou-
veau Président de la
Fédération Départementale
des Clubs du 3^{ème} Age, qui
nous a fait l'honneur d'assis-
ter à cette A.G., s'est dit
"bluffé" par le dynamisme du
club ainsi que par le panel
d'activités qu'il propose à ses
adhérents.

D'autant que, en plus des activités classiques : jeux, boules, marche, chorale, scrabble, vélo, aquagym, l'année 2010 verra la mise en place d'une section Gym-détente après la Gym-équilibre du dernier trimestre 2009. Un atelier de peinture, animé par Eliane JOLY et une Section Voyages ont élargi les activités du LCR. Le calendrier 2010 a été présenté : concours cartes, boules, sortie grenouilles.



Le Loisirs Club Rochois participe grandement à la vie des Rochois en permettant à de nombreuses personnes de pratiquer des loisirs adaptés au goût de chacun. Les sorties gourmandes très appréciées favorisent les amitiés et la bonne humeur traditionnelle au Club.

Si vous voulez nous rejoindre, n'hésitez pas, vous y serez accueillis en Amis.

Tél. 03.81.55.65.49

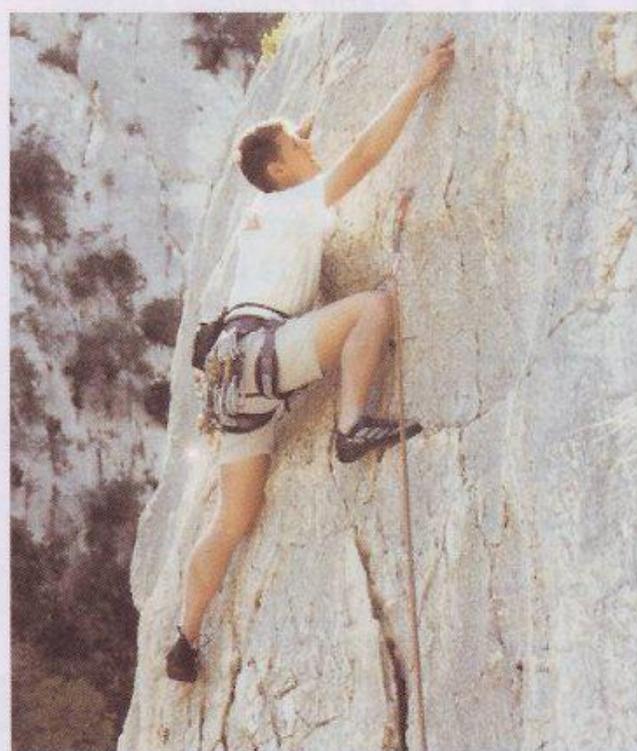
ESCALADE

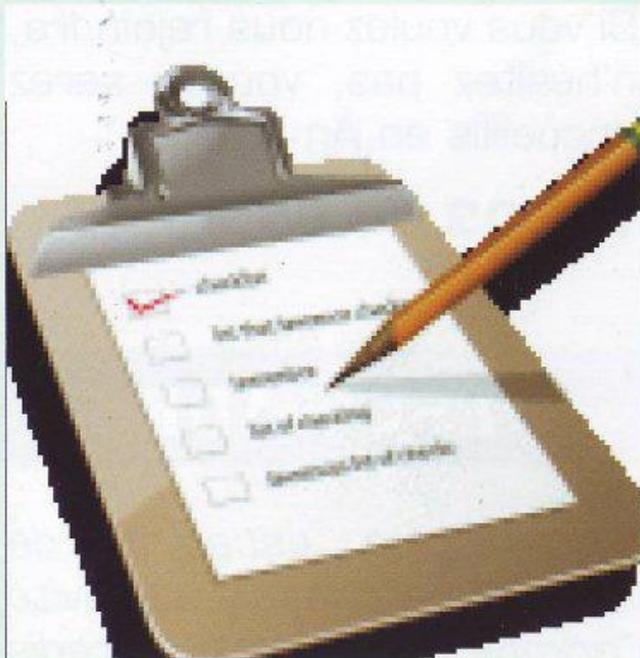
La section escalade de Roche propose l'activité "grimpe" tous les mercredis de 17 h. à 18 h. 30, au gymnase Saint-Jean et en falaise dans les beaux jours.

Première séance découverte gratuite.

Renseignements et inscriptions :

☎ 03.81.57.02.83





2

BIBLIOTHEQUE.
Atelier Ecriture Enfants :
de 16 h. 45 à 18 h.

14

E. R. N.
reçoit Vesoul Hte-Saône 3
à 15 h.

16

BIBLIOTHEQUE.
Atelier Ecriture Enfants :
de 16 h. 45 à 18 h.

19

BIBLIOTHEQUE
Apéritif-lecture :
de 18 h. à 19 h.

21

COMITE DES FETES
"Spectacle des années 60"
à 16 h., salle Lumière

23

BIBLIOTHEQUE
Atelier écritures adultes :
de 17 h. à 19 h.

L'agenda de mars